Accusé de réception en préfecture
069-216900944-20261116-DEC_027_2026-AU
Reçu le 17/11/2026

Acte publié le 17/11/2026

COMMUNE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

****

DÉCISION N° 027/2026 : **COMMANDE PUBLIQUE**
Équipements de cuisine pour la salle des fêtes
Marché de travaux – Avenant n° 1

LE MAIRE DE GRÉZIEU-LA-VARENNE,

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2122-22,

VU le Code de la commande publique,

VU la délibération du conseil municipal n° 026/2026 du 2 avril 2026, portant délégation d'attributions du conseil municipal au maire, pour la durée de son mandat, afin de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

VU la décision n° 007/2026 du 9 mars 2026, portant attribution du marché de travaux relatif aux équipements de cuisine pour la salle des fêtes,

CONSIDÉRANT que des adaptations techniques doivent être apportées aux prestations,

CONSIDÉRANT que les modifications induites ne sont pas substantielles et ne bouleversent pas l'économie du marché,

DÉCIDE

DE SIGNER l'avenant n° 1 au marché de travaux relatif aux équipements de cuisine pour la salle des fêtes, dont l'entreprise FROID EQUIPEMENT SERVICE est titulaire, ramenant le nouveau montant du marché à 36 555,33 € HT.

Grézieu-la-Varenne, le 16 novembre 2026

Pour extrait conforme,

Isabelle SEIGLE-FERRAND
Maire de Grézieu-la-Varenne

MAIRIE DE GREZIEU-LA-VARENNE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
69290